

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 151 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Projet de budget du Bureau des services de contrôle
interne au titre du compte d'appui aux opérations
de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet
2023 au 30 juin 2024**

**Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions
d'audit**

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les observations, avis et recommandations que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a formulés au sujet du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Ces observations, avis et recommandations tiennent compte des risques actuels et nouveaux auxquels l'Organisation est exposée. Par ailleurs, le Comité prend acte du fait que le Bureau fait l'objet d'une série d'évaluations externes de la qualité qui aboutiront à un examen global de ses activités. La position du Comité sur les ressources demandées pour le Bureau sera guidée en partie par les résultats de ces évaluations.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit présente ci-après à l'Assemblée générale, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), ses observations, avis et recommandations concernant le budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Le présent rapport est soumis en application des alinéas c) et d) du paragraphe 2 du mandat du Comité (résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Comité est chargé : d'examiner le plan de travail du Bureau, en tenant compte des plans de travail des autres organes de contrôle, et de fournir à l'Assemblée générale des avis à cet égard ; d'examiner le projet de budget du Bureau, en tenant compte de son plan de travail ; de faire des recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du CCQAB. Il a examiné la procédure de planification des travaux du Bureau et le projet de budget de celui-ci au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 à ses soixantième et soixante et unième sessions, tenues respectivement du 6 au 9 décembre 2022 et du 15 au 17 février 2023.

3. Le Comité sait gré au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget et au BSCI des efforts qu'ils ont faits pour lui communiquer les documents à examiner nécessaires. Le BSCI lui a également fourni un complément d'information pour répondre à différentes questions qu'il avait posées.

II. Historique

4. On trouvera dans le tableau ci-dessous un état comparatif des ressources financières et postes proposés pour le BSCI pour l'exercice 2023/24 et des ressources et postes approuvés pour l'exercice 2022/23.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources financières						Postes et emplois				
				Variation						Variation	
	Montant approuvé 2022/23	Montant proposé 2023/24	Variation entre le montant proposé approuvé (2023/24) (2022/23)	En pourcentage	Pourcentage du budget total		Effectif approuvé 2022/23	Effectif proposé 2023/24	Variation entre l'effectif proposé approuvé (2023/24) (2022/23)	En pourcentage	
Division de l’audit interne	17 715,30	16 906,80	(808,50)	(4,6)	52,7		76	76	–	–	
Division de l’inspection et de l’évaluation	2 466,60	2 493,40	26,80	1,1	7,8		11	11	–	–	
Division des investigations	12 567,90	11 988,00	(579,90)	(4,6)	37,3		61	61	–	–	
Service administratif	716,4	723,30	6,90	1,0	2,3		4	4	–	–	
Total	33 466,20	32 111,50	(1 354,70)	(4,0)	100		152	152	–	–	

Note : Chiffres communiqués par la Division des finances des missions du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget.

5. Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, en chiffres bruts, le projet de budget du BSCI au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24 s'établit à 32 111 500 dollars, ce qui représente une diminution de 1 354 700 dollars, soit 4,0 %, par rapport au budget approuvé pour l'exercice précédent, qui s'élevait à 33 466 200 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la diminution était principalement due à l'ajustement des taux de vacance (revus à la hausse), contrebalancé en partie par une augmentation de l'indemnité de poste. Selon l'Administration, étant donné que les organes délibérants ont demandé que les taux de vacance soient définis plus précisément, il a été décidé d'appliquer une politique générale pour les taux de vacance, qui seraient calculés de façon plus réaliste à partir des taux de vacance actuels moyens sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, par entité, et à titre exceptionnel en tenant également compte des entrées en fonctions projetées pour janvier 2023.

6. Le Comité estime que, pour ce qui est du classement des postes et des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, l'examen du projet de budget du BSCI relève davantage de la compétence du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'examen, les observations et les avis du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit seront donc axés sur les questions relevant de sa compétence, à savoir celles qui ont trait à l'établissement du plan de travail et du budget du Bureau. Conformément à son mandat, le Comité soumettra le présent rapport à l'Assemblée générale par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Des dispositions seront prises pour organiser avec ce dernier un échange de vues sur la teneur du rapport.

7. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a été informé que les différentes évaluations externes dont le BSCI faisait l'objet n'étaient pas toutes au même stade d'avancement. L'évaluation portant sur la Division des investigations a été menée à bien, tandis que celles portant sur la Division de l'audit interne et la Division de l'inspection et de l'évaluation le seront cette année et l'année prochaine. Le BSCI a en outre informé le Comité qu'il était en train d'évaluer l'incidence des recommandations issues des évaluations externes de la Division des investigations et que, pour le moment, le montant des ressources nécessaires demeurerait inchangé tant que cet examen n'aurait pas été mené à bien.

III. Observations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

A. Division de l'audit interne

8. Dans ses précédents rapports, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations concernant les activités du BSCI en général et l'établissement du plan de travail et du budget de la Division de l'audit interne en particulier. Il constate que le Bureau s'est efforcé de mettre en œuvre la plupart de ces recommandations. Il constate également que la Division continue de prendre en considération le risque résiduel lors de l'établissement de son plan de travail. Représentant 52,9 % du budget total approuvé du BSCI au titre du compte d'appui, la Division de l'audit interne reste la plus importante des trois divisions du budget du Bureau au titre du compte d'appui.

Exécution du plan de travail

9. Pour l'exercice 2021/22, le Comité a été informé que 46 missions de la Division de l'audit interne (71 % du plan initial ; 84 % du plan ajusté en fonction du taux de vacance) avaient été menées à bien pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin

2022. En d'autres termes, 65 missions avaient été planifiées en partant de l'hypothèse que tous les postes seraient occupés ; avec un taux de vacance de 15 %, le nombre de missions a été ajusté à 55, dont 46 ont été menées à bien.

10. Le Comité a été informé que, pour l'exercice 2022/23, 38 des 64 missions devraient avoir été menées à bien avant le 31 décembre 2022. Le BSCI a également fait savoir que la Division était en passe de mener à bien les 64 missions dans les délais, d'ici au 30 juin 2023.

11. Le Comité note que le taux de vacance élevé a entravé la bonne marche des travaux de la Division de l'audit interne pour l'exercice 2021/22. Si, selon le BSCI, le plan de travail pour 2022/23 semble être en passe d'être exécuté à 100 %, le Comité reste préoccupé par le fait qu'en restant à un niveau élevé, le taux de vacance de postes à la Division pourrait compromettre cet objectif. Il recommande une fois de plus que le BSCI remédie à la question des postes vacants s'il veut s'acquitter de son mandat. Il restera saisi de cette question lors de ses prochaines sessions.

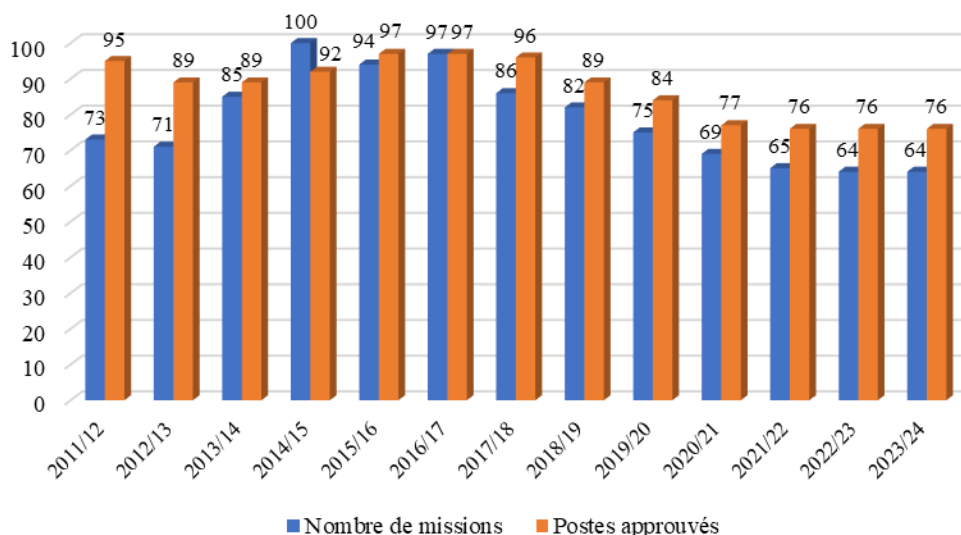
Plan de travail axé sur les risques

12. Au paragraphe 26 de son rapport (A/64/652), le Comité a recommandé que la Division de l'audit interne adopte des plans d'audit plus solides reposant sur le risque résiduel. Le Comité a été informé que le plan de travail pour 2023/24 restait fondé sur les principales catégories de gestion du risque institutionnel figurant dans l'inventaire des risques du Secrétariat. Dans le cadre de l'opération de planification fondée sur les risques pour 2023, le BSCI a fait savoir que la Division de l'audit interne avait revalidé sa stratégie d'assurance au moyen d'évaluations et d'analyses des risques au niveau du Secrétariat et des entités. Selon le BSCI, la stratégie d'assurance est restée basée sur un horizon à cinq ans, avec des évaluations tous les cinq ans pour les risques moyens et tous les trois ans pour les risques élevés. En tenant compte des missions réalisées au cours des deux années précédentes, la Division de l'audit interne a indiqué qu'elle avait défini des missions pour les trois années à venir dans le cadre de cette stratégie d'assurance. Le Comité a en outre été informé que, en réponse à ses précédentes recommandations, le plan de travail de la Division de l'audit interne pour 2023/24 comprenait 33 missions portant sur les risques de fraude et de corruption, y compris les audits des achats et de la chaîne d'approvisionnement.

Analyse des tendances en matière de missions et de ressources

13. Comme l'illustre la figure I, le BSCI a indiqué que la Division de l'audit interne prévoyait d'entreprendre pour l'exercice 2023/24 le même nombre de missions d'audit liées aux opérations de maintien de la paix (64) que pour l'exercice précédent. Le nombre de postes devait également rester inchangé par rapport à l'exercice 2022/23, à savoir 76, alors qu'un nombre record de 97 postes était inscrit au budget de 2016/17.

Figure I
Division de l'audit interne : évolution du nombre de missions et de postes



14. Pour l'exercice 2023/24, le Comité a été informé que l'achèvement prévu de 64 missions était fondé sur l'hypothèse que tous les postes autorisés seraient occupés. Toutefois, si la Division maintient son taux de vacance de postes à 10 %, le nombre de missions achevées devrait être de 58. Une liste provisoire des audits proposés figure à l'annexe I. **L'avis du Comité sur cette question est exprimé au paragraphe 11. Le Comité continuera de suivre ces tendances dans les futurs rapports et budgets.**

Déficit de capacités et projet de budget pour 2023/24

15. Dans le cadre du budget du BSCI, le Comité a demandé que le Bureau fournisse une analyse des déficits de capacités fondée sur les risques, devant permettre de calculer les besoins en ressources. Ainsi, la Division de l'audit interne a informé le Comité que, pour le budget 2023/24, elle prévoyait un déficit important à Entebbe (Ouganda) [couvrant le Centre de services régional d'Entebbe et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)], à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et en ce qui concerne les risques informatiques. Selon le BSCI, on pallierait le déficit actuel : a) en s'employant activement à pourvoir les postes vacants (d'autant plus que trois postes d'informaticien(ne) sont actuellement vacants) ; b) en cernant les possibilités de collaboration avec d'autres équipes de la Division de l'audit interne afin d'intégrer dans d'autres missions la couverture des risques informatiques ; c) en redéfinissant les missions, au besoin. Le BSCI a également proposé de combler partiellement ce déficit en demandant la création d'un emploi de temporaire de la classe G-7. Toutefois, cette demande n'a pas été relayée dans le projet de budget. À l'issue de discussions avec le BSCI, le Comité a appris que le déficit de capacités informatiques de la Division de l'audit interne pourrait être comblé en pourvoyant les postes vacants existants.

16. **Le Comité note les efforts déployés par la Division de l'audit interne pour gérer ses ressources de manière à faire face aux risques auxquels est exposée l'Organisation. Il continue de penser que le BSCI devrait s'attacher en priorité à pourvoir ses postes vacants afin de combler le manque de ressources pour le budget de la Division de l'audit interne imputé au compte d'appui. Il note également que l'évaluation externe de la Division prévue en 2023 pourrait**

fournir une perspective supplémentaire sur les opérations et les besoins en ressources de la Division, aussi prévoit-il de réexaminer la question à ce moment-là. Le Comité approuve donc les ressources demandées telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

Exécution du plan de travail

17. Au paragraphe 24 de son rapport (A/67/772), le Comité a recommandé à la Division de l'inspection et de l'évaluation de parachever ses rapports dans les délais voulus, entre autres, pour que les décideurs puissent être convaincus de sa pertinence. Au cours des délibérations, le Comité a été informé que, sur les six missions prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, cinq missions avaient été menées à bien dans les délais, à savoir : a) une évaluation thématique des activités relevant des affaires politiques au sein des missions de maintien de la paix ; b) une évaluation des résultats de la contribution de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à l'état de droit et à la lutte contre l'impunité au Mali ; c) une évaluation des résultats de l'appui apporté par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aux institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité en République démocratique du Congo ; d) une évaluation de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les missions, concernant particulièrement les élections et les transitions politiques ; e) l'examen triennal de l'évaluation menée en 2019 de la contribution de la Division des affaires civiles de la MINUSS à la réduction des conflits locaux au Soudan du Sud.

18. Le Comité a été informé que l'ensemble des six missions prévues devaient être menées à bien au cours de l'exercice 2022/23.

19. Le Comité prend note des efforts faits par la Division de l'inspection et de l'évaluation pour exécuter l'intégralité de son plan de travail. Il estime par ailleurs que l'achèvement des missions dans les délais impartis améliorera la responsabilité des entités concernées quant à l'obtention de résultats.

20. Dans le cadre de l'examen du point inscrit systématiquement à son ordre du jour, le Comité a reçu des informations sur les taux de vacance de postes au BSCI. En ce qui concerne la Division de l'inspection et de l'évaluation, le Comité a noté que le taux de vacance dans la section du maintien de la paix de la Division était de 15,4 % en décembre 2022, chiffre nettement inférieur au taux de 27,2 % relevé au 31 décembre 2021.

21. Compte tenu de la petite taille de la Division de l'inspection et de l'évaluation, chaque poste vacant nuit fortement à la capacité de celle-ci d'exécuter son plan de travail. Le Comité félicite donc la Division pour les efforts qu'elle a déployés pour réduire le taux de postes vacants, qui atteignait 30 % en 2020. Il invite la Division à surveiller de près son taux de vacance et à prendre sans tarder des mesures pour pourvoir les postes encore vacants.

Analyse du déficit de capacités et projet de budget

22. Contrairement aux plans de travail précédents, dans lesquels il était indiqué que le plan de travail de la Division de l'inspection et de l'évaluation était axé sur les risques, pour 2023, le BSCI a indiqué que le plan de travail avait été établi en mettant l'accent sur des composantes de la budgétisation axée sur les résultats des missions et des thèmes transversaux. À cet égard, le BSCI a noté que la Division de l'inspection

et de l'évaluation avait recensé 46 unités évaluables : 26 composantes de budgétisation axée sur les résultats dans 12 missions, et 20 thèmes transversaux.

23. S'il convient que la budgétisation axée sur les résultats peut raisonnablement servir de base à la planification des travaux, le Comité estime qu'elle ne devrait pas être la seule base. Il recommande donc que la Division de l'inspection et de l'évaluation intègre des hypothèses fondées sur les risques dans l'élaboration de son plan de travail, comme cela a été le cas pour les précédents projets de budget. Il réaffirme par ailleurs que le BSCI devrait continuer de s'employer à faire coïncider ses travaux avec les priorités de l'Organisation en matière de gestion du risque institutionnel.

24. Le Comité a été informé que l'examen de l'ensemble des 46 sujets sur un cycle de huit ans nécessitait environ six évaluations par an. En supposant que chaque évaluation est menée par deux évaluateurs sur une durée moyenne de 12 mois, il faut compter un effectif de 11,5 personnes par an. Le Comité a reçu une liste de six missions devant être menées à bien au cours de l'exercice 2023/24.

25. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le BSCI a indiqué qu'étant donné que l'effectif de la Division de l'inspection et de l'évaluation imputé au compte d'appui était de neuf postes, il prévoyait un déficit de capacités de 2,5 postes. Le Bureau a également indiqué qu'il partait de l'hypothèse que le taux d'occupation des postes serait de 100 % (autrement dit, les neuf postes dont les titulaires sont chargés de l'évaluation des missions de maintien de la paix seraient occupés). Selon la Division de l'inspection et de l'évaluation, huit postes sont actuellement occupés et un recrutement est en cours.

26. Le Comité s'est enquis auprès BSCI des mesures prévues par la Division pour combler le déficit de capacités décelé. Le BSCI a répondu au Comité qu'il n'avait pas demandé de ressources supplémentaires pour la Division de l'inspection et de l'évaluation en raison de l'exigence de modulation des ressources fixée par l'Organisation, selon laquelle toute réduction du nombre de missions de maintien de la paix et de leurs budgets devrait se traduire par une réduction proportionnelle du budget du compte d'appui. La Division de l'inspection et de l'évaluation prévoit qu'à partir de l'exercice 2023/24, comme la MINUSMA pourrait, de mission de maintien de la paix, devenir une mission politique spéciale, une nouvelle réduction du budget du compte d'appui pourrait s'avérer nécessaire. Elle a prévu de remédier au déficit actuel en sélectionnant stratégiquement les sujets d'évaluation et en recourant à la collecte de données à distance. Le BSCI a indiqué que, d'une part, la charge de travail de la Division serait réduite et que, d'autre part, la Division attendrait les résultats de l'évaluation externe indépendante de la qualité de la fonction d'inspection et d'évaluation, laquelle devait être réalisée au cours de l'exercice 2023/24, avant de réévaluer sa solution au déficit de capacités, qui pourrait éventuellement passer par une demande de ressources supplémentaires.

27. Le Comité prend note de la décision du BSCI de combler le déficit de capacités de la Division de l'inspection et de l'évaluation en procédant à une sélection stratégique des missions et en revoyant à la baisse les ambitions de son plan de travail, dans l'attente des résultats des évaluations externes. Compte tenu de ce qui précède, le Comité approuve les ressources demandées pour la Division par le BSCI, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

C. Division des investigations

28. Lors de l'examen du budget de la Division des investigations au titre du compte d'appui, le Comité a gardé à l'esprit l'initiative de réforme lancée par le Secrétaire

général, dans le cadre de laquelle ce dernier a notamment demandé une meilleure application du principe de responsabilité. Son attention s'est portée sur le taux de vacance de postes et sur le temps nécessaire à la Division pour mener à bien ses investigations. Le Comité avait également à l'esprit que, selon le BSCI, l'analyse des capacités, le plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'analyse des ressources de la Division des investigations devaient être établis pour le portefeuille d'investigations dans son ensemble et n'étaient pas liés à la source de financement.

Exécution du plan de travail

29. Le Comité a été informé que l'exécution du plan de travail de la Division des investigations était toujours examinée eu égard à l'évolution du nombre d'affaires, de leur ancienneté et de leur délai de traitement. La Division des investigations a noté que le nombre total de nouveaux dossiers avait continué d'augmenter, passant de 1 313 en 2021 à 1 368 au 31 décembre 2022. En outre, le BSCI a noté que le nombre de dossiers ouverts avait fortement augmenté, atteignant 426 en 2022, alors qu'il était en diminution depuis 2019. Cette évolution allait de pair avec une baisse du nombre de dossiers clôturés, qui est passé de 362 en 2021 à 190 en 2022.

30. Le délai moyen de traitement est passé d'environ 12,9 mois en 2021 à 10,6 mois en 2022. **Bien que certains des facteurs ayant pesé sur le taux moyen de traitement persistent, notamment les taux de vacance, le Comité note que la tendance actuelle représente une amélioration notable par rapport à l'année dernière, d'autant plus que la charge de travail a augmenté. Malgré les progrès susmentionnés, le Comité estime qu'il reste encore beaucoup à faire.**

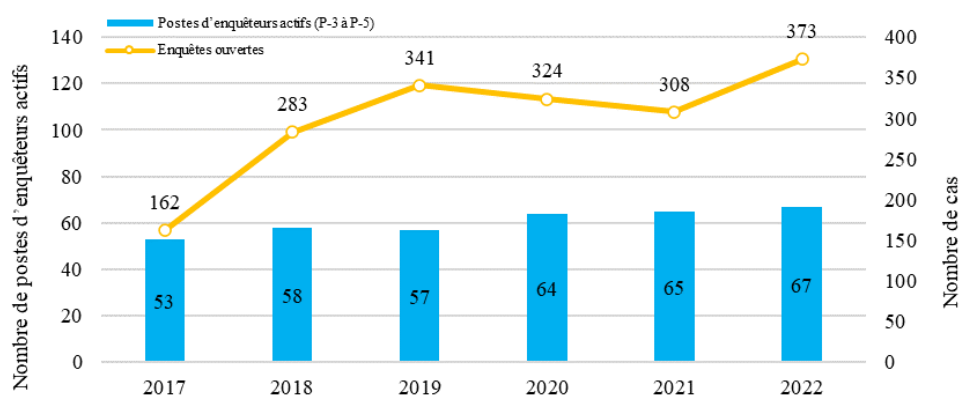
31. En ce qui concerne les postes vacants, le Comité a été informé que le taux de vacance des postes de la Division des investigations financés au moyen du compte d'appui était resté stable, à 24,6 % au 31 décembre 2022. Par ailleurs, le taux de vacance global de la Division des investigations était resté élevé, à 28,7 %.

32. **Étant donné le fort taux de renouvellement du personnel à la Division des investigations, raison pour laquelle le taux de vacance de postes se maintient à un niveau obstinément élevé, le Comité continue de penser que la Division devrait continuer à s'employer activement et sans relâche à traiter en priorité la question des postes vacants. Il recommande également que le BSCI recoure à d'autres mécanismes de recrutement pour régler ce problème. Il continuera de suivre l'évolution du taux de vacance au cours de ses prochaines sessions.**

Analyse du déficit de capacités et projet de budget

33. En ce qui concerne l'exercice 2023/24, le BSCI a informé le Comité que le déficit de capacités à la Division des investigations était dû au fait que l'augmentation du nombre de dossiers en cours avait largement dépassé l'augmentation des ressources. En 2022, le nombre de dossiers ouverts avait augmenté de 21 % (65 investigations) par rapport à 2021, alors que le nombre de postes n'avait augmenté que de 3 % (2 personnes). Pour mieux comprendre le contexte, le Comité a reçu une analyse des tendances sur six ans montrant que depuis 2017, le nombre de dossiers ouverts avait augmenté de 130 %, passant de 162 à 373, tandis que les effectifs avaient augmenté de 26 %, passant de 53 à 67 (voir la figure II).

Figure II
Évolution du nombre de dossiers et des effectifs de la Division des investigations



34. Le Comité a été informé qu'avec un objectif de six investigations par enquêteur et de cinq investigations ouvertes par an, la Division des investigations aurait un déficit de capacité, avec ou sans postes vacants. Dans l'hypothèse d'un taux de vacance de 10 %, ce déficit devait être de huit postes.

35. Le Comité a également été informé qu'il fallait tenir compte des observations ci-après pour combler le déficit de capacités : a) le déficit n'existe que dans la région de l'Afrique ; b) 73 % de toutes les investigations ont été financées au moyen du compte d'appui ; c) 76 % des dossiers concernaient le compte d'appui. Le BSCI a informé le Comité que, afin de faire face à ce déficit, la Division des investigations se concentrerait sur : a) l'exécution du plan d'action issu de l'évaluation externe ; b) l'amélioration du processus d'assurance de la qualité, notamment par la résorption de l'arriéré d'investigations ; c) la poursuite du recrutement actif ; d) la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des dossiers, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité, le suivi des performances et la communication de l'information.

36. Ayant examiné le plan de travail de la Division des investigations et les éclaircissements ultérieurement apportés par le BSCI au sujet de son intention de mener à bonne fin les évaluations externes avant de demander des ressources supplémentaires, le Comité approuve les ressources demandées par le Bureau.

IV. Conclusion

37. Les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit seraient reconnaissants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale de bien vouloir examiner le présent rapport et de prendre note des observations et recommandations qu'il renferme.

Le Président du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(Signé) Imran **Vanker**

La Vice-Présidente du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(Signé) Janet **St. Laurent**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(Signé) Dorothy **Bradley**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(Signé) Anton **Kosyanenko**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(Signé) Suresh **Raj Sharma**

Annexe I

Liste préliminaire des audits d'opérations de maintien de la paix proposés par la Division de l'audit interne pour l'exercice 2023/24*

Bureau régional d'audit pour le Moyen-Orient

1. Audit de la planification stratégique et de l'efficacité de l'action, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
2. Audit de l'achat de moyens aériens, Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
3. Audit des services médicaux, FINUL
4. Audit de la planification stratégique et de l'efficacité de l'action, Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
5. Audit de la gestion des marchés, FINUL
6. Audit des activités d'information, FINUL
7. Audit de la gestion des rations, FINUL
8. Audit de la gestion des dossiers, FINUL
9. Audit de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, FINUL

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

1. Audit de la gestion et de l'utilisation des carburants
2. Audit de l'application du dispositif de délégation des pouvoirs
3. Audit des activités de contrôle des mouvements
4. Audit du recrutement et de l'utilisation de vacataires
5. Audit de la sécurité aérienne
6. Audit de la gestion des stocks
7. Audit de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

1. Audit des activités du Centre d'opérations conjoint
2. Audit de l'application du dispositif de délégation des pouvoirs
3. Audit de la sûreté et la sécurité
4. Audit de la préparation à l'appui électoral
5. Audit des activités de lutte antiminés
6. Audit du dispositif de gestion du risque institutionnel
7. Audit du recrutement et de l'utilisation de vacataires et de consultants

* Liste fournie à titre indicatif et sous réserve de modifications dues à différents facteurs.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

1. Audit de la gestion des carburants
2. Audit de la stratégie d'information et de communication
3. Audit des activités intégrées de planification et de mise en œuvre de la transition
4. Audit de l'application du dispositif de délégation des pouvoirs
5. Audit des achats locaux
6. Audit de la gestion des marchés
7. Audit du programme de sécurité et de santé au travail
8. Audit de la sûreté et de la sécurité

Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe (Ouganda)

1. Audit du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)
2. Audit de l'entrée en fonctions et de la cessation de service du personnel, Centre de services régional d'Entebbe
3. Audit de la gestion du temps de travail et des présences, FISNUA
4. Audit des opérations aériennes et de la sécurité aérienne, FISNUA
5. Audit de la gestion des stocks, FISNUA

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

1. Audit des activités de patrouille militaire
2. Audit du recrutement du personnel recruté sur le plan international
3. Audit du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience
4. Audit du renforcement des capacités et du soutien apporté à la police nationale du Soudan du Sud
5. Audit de la préparation aux situations d'urgence
6. Audit de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance
7. Audit de la sécurité aérienne
8. Audit de la délégation de pouvoir
9. Audit des achats locaux
10. Audit du programme d'appui électoral

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

1. Audit de la sûreté et de la sécurité, Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)
2. Audit de la santé et de la sécurité au travail, MANUSOM et BANUS

3. Audit de la gestion du personnel recruté sur le plan national, MANUSOM et BANUS
4. Audit de la mise en œuvre du dispositif de délégation des pouvoirs, MANUSOM et BANUS
5. Audit de la sécurité aérienne, BANUS
6. Audit de la gestion des carburants, BANUS

Informatique et communications

1. Audit de la sécurité des systèmes de messagerie électronique, Secrétariat
2. Audit du système central de gestion des identités, Secrétariat
3. Audit de Field Support Suite
4. Audit de la solution Smart Camp et du programme Unite de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain, FISNUA
5. Audit de la sécurité du système SharePoint

Section de l'audit des activités du Siège relatives au maintien de la paix

1. Audit du Système complet de planification et d'évaluation de la performance
2. Audit du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
3. Audit du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
4. Audit de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
5. Audit du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Section de l'audit des activités du Siège

1. Audit de l'achat de moyens aériens par le Secrétariat
2. Audit de la gestion des stocks pour déploiement stratégique

Annexe II

Récapitulatif des missions prévues par la Division de l'inspection et de l'évaluation en 2023/24

Il est prévu de mener à bien six évaluations en 2023/24 :

1. Évaluation de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (composante de budgétisation axée sur les résultats à déterminer)
2. Évaluation de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (composante de budgétisation axée sur les résultats à déterminer)
3. Évaluation de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (composante de budgétisation axée sur les résultats à déterminer)
4. Évaluation thématique de la question des enfants et des conflits armés dans les opérations de maintien de la paix
5. Évaluation thématique de la communication stratégique dans les opérations de maintien de la paix
6. Examen triennal de l'évaluation menée en 2019 de la surveillance des droits humains et de la communication d'informations à ce sujet dans le cadre des opérations de paix